

# Quizzzzzz !

Vous avez tout lu ? Avant de refermer ce livret, en guise d'évaluation ludique, nous vous proposons un petit quizz sur toutes les facettes de notre métier. C'est le moment de **TESTER VOS CONNAISSANCES** et de voir votre degré d'autonomie avec le droit. Faites-le et bonne chance !

## QUESTION 1

*Comment rédiger votre testament ?*

- 1 Un écrit manuscrit, daté et signé, sous toute forme de supports
- 2 Une confidence discrète à votre voyante qui de toute façon connaît déjà tout !
- 3 Un SMS à un proche de confiance

## QUESTION 2

*Qu'est-ce qu'une adoption simple ?*

- 1 Une adoption où tout le monde est d'accord
- 2 Une adoption qui conserve la double filiation
- 3 Une adoption rapide à réaliser, sans conditions

## QUESTION 3

*Comment est justifié l'usage d'un droit de préemption par une collectivité ?*

- 1 Par délibération du conseil municipal
- 2 Par un référendum auprès de la population
- 3 Par signature discrète du Maire

## QUESTION 4

*A qui s'adresse le statut d'une entreprise individuelle ?*

- 1 Un homme ou une femme montant une société seul(e)
- 2 Un entrepreneur qui veut dépasser ses associés

## QUESTION 5

*Comment pouvez-vous devenir notaire ?*

- 1 En soudoyant le ministre de la Justice
- 2 En étant diplômé en métier du notariat et titulaire d'une charge ou salarié d'une étude

- 3 En cumulant ce statut avec votre métier d'agent immobilier

## QUESTION 6

*Peut-on se Pacser sans avoir recours à un notaire ?*

- 1 Oui mais vous n'avez toujours pas le droit de jeter du riz sur le perron de l'Hôtel de Ville
- 2 Non vous devez absolument passer devant un notaire ou un notaire assistant
- 3 Oui mais le notaire peut profiter de ce moment important pour indexer un testament ou une procédure immobilière ou familiale à cette union.

## VOS RÉPONSES

**Si vous avez un maximum de bonnes réponses :**

Bravo, votre culture générale et la lecture assidue de ce guide vous ont permis d'être un winner de ce quizz ! Néanmoins, consultez votre notaire face à l'évolution constant du droit.

**Si vous avez entre 2 et 3 bonnes réponses :** le guide vous a donné les premiers éléments pour réussir. Néanmoins, consultez votre notaire pour éviter une erreur ou une omission dans chacun de vos projets.

**Si vous avez beaucoup de mauvaises réponses :** vite, consultez votre notaire, c'est indispensable et vous allez apprendre plein de choses !

## ÉTUDE KELLER

31 rue Paul Keller, 54200 Toul  
**03 83 25 13 10**  
[etudekeller.toul@notaires.fr](mailto:etudekeller.toul@notaires.fr)  
[etudekeller-toul.notaires.fr](http://etudekeller-toul.notaires.fr)

## ÉTUDE CARNOT

1 place Carnot, 54000 Nancy  
**03 83 25 96 99**  
[etudecarnot.nancy@notaires.fr](mailto:etudecarnot.nancy@notaires.fr)  
[etudecarnot-nancy.notaires.fr](http://etudecarnot-nancy.notaires.fr)